

## Avis aux parents des élèves de 8H – 9H – 10H de la Glâne

### Mise en place du conseil des parents au cycle d'orientation de la Glâne

Madame, Monsieur,

La loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire) adoptée par le Grand Conseil le 9 septembre 2014 est entrée en vigueur le 1er août 2015. Elle institutionnalise une collaboration renforcée entre l'école et les parents à travers la création d'un conseil des parents.

Ce conseil **se veut un espace d'échanges et de propositions réunissant une majorité de parents d'élèves fréquentant l'établissement**. Il siègera au moins deux fois par année et est désigné pour une durée minimale de trois ans. Les membres ne seront pas rémunérés.

C'est un organe consultatif qui défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général. Il peut également remplir des tâches en lien avec la vie de l'établissement et, après concertation avec le directeur du CO, organiser différentes actions ou activités auxquelles il participe.

**Tenant compte des buts, il nous a paru indispensable que les 7 cercles scolaires de la Glâne soient représentés dans ce conseil des parents** avec le Directeur du CO, un représentant du corps enseignant, deux représentants des Communes de la Glâne et un membre de l'APGlâne (association des parents de la Glâne).

Si vous êtes intéressés par la vie scolaire de votre enfant au CO et aimeriez apporter votre contribution au fonctionnement de l'école en faisant partie du conseil des parents, nous vous serions reconnaissants d'écrire une lettre de motivation avec vos coordonnées complètes à :

Association du Cycle d'orientation de la Glâne, CP 220, Rte d'Arruffens 17, 1680 Romont ou à l'adresse [admin@co-glane.ch](mailto:admin@co-glane.ch) jusqu'au 31 janvier 2019.

Le choix se fera en fonction des candidatures, tenant compte d'une représentation équilibrée et des motivations. D'avance merci aux personnes qui ne seraient pas retenues de comprendre que pour être efficaces nous devons limiter le nombre des membres et décider sur la base des dossiers. Aucun recours ne sera possible.

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Le directeur du COGL  
Olivier Crausaz

Le président du COGL  
Willy Schorderet